Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 8 Chaâbane 1443
11 Mars 2022

N° 30

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **534**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **537**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **541**
Homologation de résolutions **542**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **542**
Avis aux créanciers..... **545**
Convocations
Sociétés anonymes **546**
Divers
Avis au public..... **551**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA

"QNB"

Société anonyme

Siège social : Rue cité des sciences - centre urbain nord B-P 320 - 1080 Tunis

IU : 0014247W

MF : 014247W/P/M/000

I- Information concernant la banque :

1- Raison sociale : QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA (QNB)

2- Forme juridique : Société Anonyme

3- Capital social : 154 millions de dinars (en cours d'Augmentation)

4- Siège social : Rue cité des sciences - centre urbain nord B-P 320 - 1080 Tunis

5- Objet : Toutes les opérations rentrant dans le cadre de la loi n°48-2016 du 11 juillet 2016 relative aux banques et les établissements financiers modifiant la loi n°65-2011 du 10 juillet 2011 relative aux établissement de crédit.

6- Durée : 99 ans

7- Date et lieu de dépôt des statuts à la constitution : Statuts déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 30 octobre 1982 sous le N° 221.

8- Conditions d'admission aux assemblées générales et droit de vote :

L'admission aux assemblées est réservée aux actionnaires propriétaires d'un nombre minimum de 10 actions totalement souscrites et intégralement libérées.

La propriété d'une action confère à son titulaire le droit de vote à raison d'une voix par action.

9- Avantages particuliers : Aucun

10- Stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserveset à la répartition du boni de liquidation :

Réserve légale : 5 % des Bénéfices net.

Réserve prévisionnelle : elle est déterminée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Bénéfices : Leur montant est arrêté par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

II- Augmentation du capital :

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires ainsi que le public que suivant délibérations en date du 15 février 2022 dont le procès-verbal est enregistré le 4 mars 2022 quittance n°1884 enregistrement n°22501017, l'assemblée générale extraordinaire de la Banque a décidé d'augmenter le capital en numéraire d'un montant de deux cent quarante millions de Dinars (240.000.000,000 DT) afin de le porter de cent cinquante quatre Millions de Dinars (154.000.000,000 D) à trois cent quatre vingt quatorze millions de Dinars (394.000.000,000 DT) et ce par l'émission au pair de vingt quatre (24) millions d'actions nominatives nouvelles de dix (10) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser l'opération de Diminution et augmentation de capital.

Par décisions en date du 16 Février 2022 le conseil d'administration de la banque, a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette augmentation de capital.

I- Augmentation de capital :

1- Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

2- Caractéristiques de l'augmentation.

Montant de l'augmentation :

Deux cent quarante millions de Dinars (240.000.000,000 DT) afin de porter le capital de cent cinquante quatre millions de Dinars (154.000.000,000 D) à trois cent quatre vingt quatorze millions de Dinars (394.000.000,000 DT) et ce par l'émission au pair de vingt quatre (24) millions d'actions nominatives nouvelles de dix (10) dinars chacune à souscrire en numéraire et à verser intégralement lors de la souscription.

Valeur de l'émission :

- Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

- La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.

Droit préférentiel de souscription : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende propriétaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

Souscription à titre irréductible : Elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de cent vingt (120) actions ordinaires nouvelles pour soixante-dix-sept (77) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord. A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

Souscription à titre réductible : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes

Délais de souscription : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au journal officiel de la république Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

Lieu de souscription et versement des fonds : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA (QNB) sis à la rue citée des sciences, centre urbain nord, P.B 320 - 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre irréductible ou à titre réductibles doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA (QNB) agence centrale n°23000100000472703344.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisée, seront remboursées aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jour suivant la clôture du délai de souscription et ce sans intérêts.

Jouissance des actions nouvelles : Les actions ordinaires nouvellement émises porteront jouissance à partir du 1er janvier 2022.

Dépôt légal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 Février 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés le 4 Mars 2022 quittance n°1884 enregistrement n°22501017, a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises en date du 7 Mars 2022 sous le n°AC01262022 et ce conformément à l'article 302 CSC.

2022R00531SANB2

HOMOLOGATION DE RESOLUTIONS

SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE ZITA

Société anonyme

Au capital de : 18 000 000 Dinars

Siège social : Zone Touristique Souihel - Zarzis

Identifiant Unique (R.N.E) : 0003581Y

MF : 3581YAM000

CNSS N° : 31501- 73

I. Réunion de l'assemblée générale ordinaire :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 6 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 22 décembre 2021 sous le n°21702730, Quittance n°M100796, il a été décidé ce qui suit :

- Entérinement de retard quant à la réunion de la présente assemblée;

- Approbation le rapport du Conseil d'Administration, ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2019 ;

- Approbation les rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019 et notamment les opérations de ventes (parcelle terrains) par voie d'appel d'offre citées dans le rapport spécial;

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2019 ;

- Affectation des résultats des exercices 2019 ;

- Renouvellement de mandats des administrateurs :

Mr. Noureddine Bouaouaja, Mr. Fethi Bouaouaja et Mr. Belgacem Bouaouaja pour une période de Trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

II. Réunion du Conseil d'Administration :

Suivant procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 22 décembre 2021 sous le n°21702729, Quittance n°M100776 :

Il a été décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général Mr. Noureddine Bouaouaja pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Le dossier desdits procès-verbaux, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers relative à l'exercice 2019, ont été déposés au guichet central du Registre National des Entreprises de Médenine le 28/02/2022 sous le n°202213544 et n°202213552.

2022R00534SANB2

Nomination du directeur général

SOCIETE ESSANABEL SMVDA

SA au capital de : 600. 000 dinars

Siège social : Immeuble Yasmine Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 587863 Z

Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenu le 20 décembre 2021, enregistré à la recette des finances, Le Lac - Tunis, le 31/12/2021 sous le n°21710052, quittance n°M094546, Monsieur Ridha Ncib a été nommé Directeur Général de la société, pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Monsieur Ridha NCIB a pour pouvoir d'assurer la gestion courante de la société.

Une copie de ce P.V. a été déposée au Registre National des Entreprises, le 19/01/2022, sous le n°20223546.

2022400505SANB2

Augmentation de capital

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - SIDEV SICAR

Identifiant Unique : 1506703S

En application des dispositions de la loi 93-2000 du 3/11/2000 et des textes de loi modificatifs, le public est informé des formalités entreprises par la société SIDEV SICAR pour l'augmentation de son capital d'un montant de douze millions (12.000.000,000) dinars en numéraire, par l'émission au pair de cent vingt mille (120.000) nouvelles actions nominatives de cent (100) dinars chacune. Cette société ayant les caractéristiques suivantes :

1. Dénomination : SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT - SIDEV SICAR

2. Forme juridique : Société anonyme.

3. Capital avant augmentation : 30.000.000,000 DT.

4. Siège social : 39 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis Belvédère

5. Durée : 99 ans.

6. Objet social : L'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

7. Dépôt provisoire du PV de l'assemblée générale extraordinaire de 24/02/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Montplaisir le 02/3/2022, ayant décidé l'augmentation de capital social de la société en numéraire d'un montant de douze millions (12.000.000,000) dinars, par l'émission au pair de cent vingt mille (120.000) nouvelles actions nominatives de cent (100) dinars chacune, totalement libérées à la souscription.

Ce PV est déposé au registre national des entreprises de Tunis le 4/3/2022 sous le n°AC01242022

8. Nombre d'action à souscrire en numéraire : 120.000 actions.

9. Valeur nominale de l'action : 100 D.

10. Aucun avantage particulier n'est stipulé au niveau des statuts au profit de toute personne.

11. Les titres d'actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

12. Les conditions de distribution de dividendes, la constitution des réserves et la répartition du boni de liquidation sont prévues par les dispositions légales et statutaires en vigueur.

13. Les fonds provenant de l'augmentation en numéraire seront déposés au compte indisponible ouvert auprès des livres de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES UIB sous le n°12035000010800673526, Agence Kheireddine Pacha, A48, sis à l'Avenue Kheireddine Pacha, 1002 Tunis.

14. Délai de souscription à l'augmentation du capital en numéraire : le délai de souscription est de 15 au plus tard à dater de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf décision de prorogation prise par le conseil d'administration.

2022400524SANB2

Société MEDICEF

Société anonyme

Capital social : 15.388.488 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Sidi Thabet - Ariana

Identifiant Unique : 0381736D

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration de la Société MEDICEF du 26/01/2022 enregistré à la recette des finances El Charguia-Tunis le 15/02/2022 sous le Qn°M026301 En°22801246.

Il a été décidé :

- D'accepter la démission de M. Mouin Nasr Zaafrane de son poste de directeur général à partir du 28/02/2022.

Et de nommer M. Saïd Hamadeh Saïd Odeh en qualité de directeur général avec date d'effet le 01/03/2022 avec les mêmes prérogatives de l'ancien directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 21/02/2022 et publié le 22/02/2022 au B.O.R.N.E n°39 et annonce n°202211835.

2022400529SANB2

«SOCIETE D'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE IBN AL BAYTAR «I.A.B»

Société anonyme

Capital social : 18.569.270 Dinars

Siège social : Rue 8610 N°11 El Charguia - Tunis

Identifiant Unique : 0296081G

Suivant procès-verbal du conseil d'administration de la société D'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE IBN AL BAYTAR «I.A.B» du 26/01/2022 enregistré à la Recette des Finances El Charguia - Tunis le 15/02/2022 sous le Qn°M026298 En°202801243.

Il a été décidé :

- D'accepter la démission de M.Mouin Nasr Zaafrane de son poste de directeur général à partir du 28/02/2022.

Et de nommer M.Saïd Hamadeh Saïd Odeh en qualité de directeur général avec date d'effet le 01/3/2022 avec les mêmes prérogatives de l'ancien directeur général pour une durée de trois années.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 21/02/2022 et publié le 22/02/2022 au B.O.R.N.E n°39 et l'annonce n°202211830.

2022400530SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société TAARIT DISTRIBUTION

Siège social : 31, Nouve Sadr Baal, Tunis

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15/9/2012 et enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 17 octobre 2012 sous le numéro 2704560 quittance M62762 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 23/01/2013 sous le n°0229772007.

Il a été décidé le changement de la dénomination sociale de la société de société TAARIT DISTRIBUTION A MEDIPLUS DISTRIBUTION.

2022R00545SRLB2

TANITLAB

Société à responsabilité limitée

Non résidente Totalement Exportatrice

Au capital social de 6,278 Euro soit l'équivalent de 20.000 Dinars tunisiens

Siège social : Bureau B03, Immeuble Premium, Avenue de l'Euro, 1053, les Berges du Lac 2

I.U. : 1672734 C

Mat. CNSS : 637038-39

1/ En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire daté du 31 décembre 2021, enregistré à la recette des finances lac en date du 11 février 2022 sous le numéro 227010047 quittance n°M06901 il a été décidé ce qui suit :

- Lecture et approbation du rapport du gérant sur l'exercice 2020 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020 et affectation du résultat dudit exercice;

- Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2020 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Désignation de Mlle Leila Bchir commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Dépôt : un exemplaire du procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises de Tunis en date du 23/02/2022 sous le n°202212603.

2022400509SRLB2

SOCIETE UNIVERS AGRICOLE UNIVAG

S.A.R.L au capital de 500.000 D

Siège social : 7 Rue Abderrazek Chraïbi Tunis

Affiliation CNSS : 237620/67

MF : 826285T/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2021 enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare Tunis le 31 décembre 2021 sous le n°21706927 quittance n°M063940 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE, le 28 Février 2022 dossier n°202213787, les associés ont décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Mr Mohamed Frikha pour les exercices 2021-2022 et 2023.

2022400512SRLB2

SOCIETE JOUMAIRA IMMOBILIERE

S.A.R.L au capital de 400.000 D

Siège social : Immeuble la Percée Verte, 5ème étage, B 5.1, Avenue Neptune, 1090 Les Jardins de Carthage

MF : N°0917111B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/10/2021

enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis le 28/01/2022 sous le n°22700646 quittance n°12911 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 28/02/2022 dossier n°202213767 les associés ont décidé la mise à jour des statuts conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et les diverses décisions collectives extraordinaires des associés.

2022400513SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances de Raoued le 01/3/2022 sous n°22200881 quittance n°M027972 Mr Abdemlek Ben Ettaieb Ben Ali Ben Amor a vendu à Mr Hatem Ben Taher Marzouki tout le fonds de commerce exploité pour tous genre de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au n°03 rue Jawaher LeI Nahrou cité El Ghazela Ariana.

Toutes les oppositions doivent être chez le vendeur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 5/3/2022.

2022T00256FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation d'un fonds de commerce rédigé par Me Lotfi Chihi et Me Khaled Afi le 01/12/2021 enregistré à la recette des finances de Bab Souika suivant le journal du mois de décembre 2021 page 84 sous le n° 84 suivant quittance n°M014236 du 28/02/2022 Mr Khaled Ben Mohamed Ben Fdilen a fait donation du fonds de commerce à son fils Hamadi Ben Khaled Ben Fdilen exploité pour vente fruits secs et épices sis à la rue d'Allemagne n°25 Tunis.

Toutes oppositions seront déposées à Mr Hamadi Ben Khaled Ben Fdilen à son adresse rue Ali Ben Ghedhahem n°06 Ezzahra Ben Arous pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Essahafa et le Temps du 26/02/2022.

2022T00257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 25/02/2022 enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 28/02/2022 quittance n°M013505 n° d'enregistrement 22200560 Mrs Ramzi, Lotfi, Zouhaier, Faïza, Kamel, Hatem et Naïma fils de Mohamed Ali Fourti ont vendu à Mr Abderrazek Ben Mohamed Ben Ali Fourti tout le fonds de commerce sis au complexe municipal nommé Fondouk El Hafsia Tunis.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été déposé au journal Essabah du 6/3/2022.

2022T00258FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 22/02/2022 quittance n°M026286 Monsieur Tijani Saadaoui a vendu à Monsieur Nizar Ayadi la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue des Nations Unis.

Les oppositions seront acceptées entre les mains du Maître Fakhreddine Mejdoub à son bureau situé à l'avenue Habib Thameur Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel.

Un exemplaire de cette annonce a été publié au journal quotidien Assahafa le 3/3/2022.

2022T00260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul le 23/02/2022 reçu n°22200706 Mr Ilyes Eljazi matricule fiscal n°1346757 R, a vendu à Sté «H - K Eljazi» Sté en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à 237 avenue Maghreb Arabi Nabeul exploité comme magasin de vente des produits alimentaires.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du vendeur demeurant à 237 Avenue Maghreb Arabi Nabeul dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel. Cet avis est publié aux journaux El Chourouk et Le Quotidien le 4/3/2022.

2022T00264FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de Sahel le 8/02/2022 quittance n°M008659 enregistrement n°22200216 Mr Ahmed Ben Ali Ben Ahmed Taabouri a vendu à Mr Ahmed Ben Noureddine Hableni la totalité du fonds de commerce du local sis au 11 rue 10000 actuellement rue al imtiaz al Wardia Tunis consistant en un local exploité Vente Tous Commerce avec son matériel et éléments moraux, les objections sont acceptées dans 20 jours à compter de la date de publication d'un exemplaire de l'annonce au JORT. Toute opposition doit être signifiée à l'acheteur.

Un avis similaire été inséré au journal Achourouk du 5/3/2022.

2022T00265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 4/3/2022 enregistré à la recette des finances de Cité Administrative Ariana le 4/3/2022 sous le n°22201134 quittance n°M029382 Mme Houda Bent Ali Ben Nasr a vendu à Mr Moncef Ben Mohamed El Bakhti tout le fonds de commerce exploité pour tous genre de commerce sis à 08 Rue Garce Ariana.

Toute opposition devra se faire entre les mains du Maître Zoubair Boudeli à son bureau 12 Avenue Habib Bourguiba Ariana 1er étage pendant 20 jours de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 9/3/2022.

2022T00266FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01 Février 2022, légalisé de la part des deux parties en date du 01 Février 2022, enregistré à la recette des finances El Mornaguia le 22 Février 2022, Quittance M010404 Enregistrement 22200363, la Société Mejri Hizaoui et compagnies demeurant au 55 Avenue Habib Bourguiba Mornaguia la Manouba, a vendu au profit de Monsieur Chaher Ben Chedli Boughdiri demeurant à cité Riadh 2 Mornaguia, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à usage de vente et achat et réparation du téléphone portable et accessoires et tout services et matériels de communications exploité au local sis au rez-de-chaussée Colisée 5 n°55

Avenue Habib Bourguiba Mornaguia la Manouba. Les oppositions sont recevables chez l'acheteur désigné par les deux parties comme réceptionnaire des oppositions à l'adresse du fonds de commerce, et ce durant un délai maximal de 20 jours à partir de la date de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» n°11135 du 02 Mars 2022.

2022R00507FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Brahmi Saloua

Avocate auprès de la cour de cassation

20, Rue Souk El Asser Bab Djedid, Tunis

Tel : 71255 407

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Brahmi Saloua avocate auprès de la cour de cassation, enregistré à la recette des finances de Bardo le 22/2/2022, reçu n°19081, enregistrement n°22200738 madame Mouna Belhasin a vendu à Madame Zohra Yahyaoui le fonds de commerce (tout commerce) sis 59 bis avenue 20 Mars Bardo.

Toutes les oppositions devront être déposées à l'adresse de maître Brahmi Saloua à dater de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 5/3/2022.

2022R00515FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 26/10/2017 n° de quittance M116150, n° d'enregistrement 17204563, Mr Bachir El Amari donne à titre de vente de fonds de commerce à Monsieur Wajdi Ghazouani cin n°09778287 son Espace Restaurant sis à Avenue Mohamed V Manaret El Hammamet 8056 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans 20 jours à partir de la date de la publication.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 4/3/2022.

2022R00516FCCC2

Cession à Titre Gratuit d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 15/12/2021 n° de quittance M114486, n° d'enregistrement 21205674, Mr Sami Aouini donne à titre de Cession à titre gratuit le fonds de commerce à Madame Fadia Gafsi cin n°08917801 son Espace Salon de Thé sis à l'Avenue des Nations Unies 8050 Hammamet avec ses éléments moral et matériel, soient les oppositions concernant la dite de vente seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans 20 jours à partir de la date de la publication. Cette annonce est parue au journal Essahafa du 5/3/2022.

2022R00517FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte Notarié en date du 28/01/2022 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 3/02/2022 quit n°M011054 rédigé par Maître Mohamed Smati et son Assesseur Notaires à Grombalia.

Par le quel :

Mr Salem Ben Salah Hamali a cédé par donation le fonds de commerce qui a pour objet * la vente des équipements AGRICOLE et de travaux * ayant le Matricule Fiscal n° 000 CA 448708/P - ident. Unique : 448708/P à sa femme Mme Ahlem Bent Mustapha Bellili.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du local sis à l'avenue Habib Bourguiba 8030 Grombalia. Publié le 5/3/2022 au journal le Quotidien.

2022R00518FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/02/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun le 23/2/2022, quittance n°M014796, enregistrement n°22200750, Nadia Habaili a vendu à Jihad Boulahmi, domicilié à Midoun Djerba, le fonds de commerce destiné à la vente des gâteaux et des fruits secs en détail, exercé dans le local n°5, bâtiment Chahed avenue de la Liberté Midoun Djerba. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 26/02/2022 au journal quotidien Achourouk.

2022R00520FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7-02-2022, enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 9-02-2022 sous le n°22200621 (quittance n°10363), Abed Rezek Hosni a vendu à Hilmi Menai Domicilié Rue cité El flao le fonds de commerce exploité en tant que vente des fruits secs et d'alimentation générale avec tous ses éléments corporels et incorporels avec le prix de (5800.000 dt).

Toute opposition doit être signifiée auprès l'avocat Mourad Cherif, Cabinet au 21 Avenue de l'indépendance Zaghouan et ce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours de la date de parution du présent avis, la présente annonce et publiée au journal «Quotidien» le 8/3/2022.

2022R00533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé de 02/3/2022 enregistré à la recette des finances de Sousse sous le numéro 222w376 quittance numéro M17053 en date du 3/3/2022 il résulte que Mr Fouad Elouz titulaire de la CIN n°08431396 demeurant à 40 Nahej Sidi Bouaziz Sousse a cédé à Madame Olfa Elmarzouki titulaire de la CIN n°07797026 demeurant à Nahej Jourjya Ksibet Echat Sousse la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en un restaurant fast-food sis à la rue 15 octobre souk ahad Sousse.

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne au lieu sus-indiqué ou le fonds de commerce est exploité.

Un extrait du présent avis a été publié au journal le quotidien du 6/3/2022.

2022S00285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat signé le 02/02/2022 et enregistré à la recette des finances ouesletia en date du 3/02/2022 sous le numéro 22200105 quittance n°M001776. Mr Lahbib Ben Tahar Ftaiti CIN numéro 00653813 Résident à Route de Kairouan Oueslatia a vendu la totalité du fonds de commerce exploité comme «quincaillerie», situé à Rue des Martyrs oueslatia Kairouan à Mr Anis Ben Kalifa Grichi (publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 23/02/2022).

Toute opposition doit parvenir dans les vingt jours depuis la date de publication de cette déclaration au journal officiel de la République Tunisienne.

2022S00286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/2/2022, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 01/3/2022 sous n°22200631 Quittance M014461, Mr. Hanzouli Hamdi demeurant à Wedi Ghnime Bouhsina Sousse a vendu à Mr. Labassi Mabrouk demeurant Rue Mouhamed Tarmithi Kzema-Ouest Sousse; le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels connu sous la dénomination «Khazayn el Aredth» exploité pour le commerce des produits alimentaires en détail, sis Avenue le Grand Magreb Kzema-Est 4051 Sousse.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Ben Abdelkader Samiha, Avocat à Rue 3 Août Trocadéro Sousse dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 4/3/2022.

2022S00287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 21/02/2022, enregistré à la recette des finances Rue France Nabeul le 01/3/2022 quittance n°M015418 enregistrement n°22200722.

Mr Abdelaziz Ben Tahar Boulajfène, de nationalité tunisienne, commerçant, inscrit au registre national des entreprises sous n°0321783D, titulaire de CIN : 05204672 demeurant à Kounia Nabeul a vendu à la société Café Nabli, SARL, inscrite au registre national des entreprises identifiant unique n°1188474A sis au n°32 zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme quincaillerie dans un local sis au 31 rue Gafsa El Ahwech Nabeul.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT chez Maître Akram Khalfallah avocat à la cour de cassation, associé à la société «Gribaa- Driss Khalfallah avocats et conseils» / MF n°1367782H dont le cabinet est sis à avenue Rue Mohamed Marouf Sousse Immeuble Houda 7ème étage et ce à concurrence du prix de la vente déposé entre ses mains.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 4/3/2022.

2022S00288FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date le 02/12/2021, enregistré à la recette des finances Sfax Abou Alkacem Achchebbi, sous n°21204829 et la quittance n°M105317, le 7/12/2021.

Mme Olfa Bent Albechir Abdelhedi a vendu la totalité de son fonds de commerce de toute activité commerciale au local sis à rue Mongi Slim n°22 Sfax à Mr Abdallah Ben Mohamed Kammoun. Toutes oppositions seront adressées chez Mr Abdallah Ben Mohamed Kammoun au local sis à rue Mongi Slim n°22 Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 19/02/2022.

2022X00291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date du 02/12/2021, enregistré à la recette des finances Sfax Abou Alkacem Achchebbi, sous n°22200734 et la quittance n°M020102 , le 18/02/2022.

Mr Nejah Ben Said Malla a vendu la totalité de son fonds de commerce pour ventes de toutes sortes de prêt à porter au local sis à rue andalous n°18 Sfax à Mr Abdallah Ben Mohamed Kammoun. Toutes oppositions seront adressées chez Mr Abdallah Ben Mohamed Kammoun au local sis à rue Andalous n°18 Sfax.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 02/3/2022.

2022X00292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Romdhane Mohamed avocat à Sfax en date du 25/02/2022 enregistré à la même date à la recette des finances de Mahres quittance n°M009159 enregistrement n°22200246.

Monsieur Mechi Mohamed titulaire de la CIN n°05348993; a vendu la totalité du fonds de commerce exploité vente de produits alimentaires (superette) situé à rue Habib Bourguiba Mahres Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 34 milles et 500 dinars.

A madame Hdiya Sonya titulaire de la CIN n°09150268.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de monsieur Mechi Mohamed, domicilié à rue de Madrid cité Itathamon Mahres dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 01/3/2022.

2022X00293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté 8/11/2021 enregistré à la recette des finances Rue Alarbi Zarrouk Sfax le 9/02/2022 quittance n°M008391 d'enregistrement n°22200319 Monsieur Faouzi Abida Titulaire de la CIN n°01330020, demeurant à Sakiet Ezzit Sfax a vendu et cédé à Monsieur Amin Chakroun titulaire de la CIN n°08420349 demeurant à Sakiet Ezzit Sfax, la totalité du fonds de commerce d'un magasin de commerce de charcuterie sise à la Rue Elhedi Cheker Sakiet Ezzit Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le nom commercial, l'Enseigne, la clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 15/02/2022.

2022X00297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 7/02/2022 enregistré à la recette des finances Alarbi Zarrouk Sfax le 22/02/2022 quittance n°M009083 d'enregistrement n°2220035 Abdel Waheb Khcherem titulaire de la CIN n°05335878 demeurant à Sfax a vendu et cédé à Fouad Bou Dinar Titulaire de la CIN n°08795101 demeurant à Sfax la totalité du fonds de commerce d'un magasin de commerce de vêtements usagé (fripe) sise à complexe Sfax 2000 magasin n°56 et 64 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail le Nom commercial l'Enseigne la clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et qui a été publié au journal Echourouk et Le Quotidien du 15/02/2022.

2022X00298FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/12/2021 rédigé par Maître Hassen Gargouri Avocat en Cassation sis 27 Rue Habib Achour Immeuble Anis Etage 02 Bureau 06 - 3000 Sfax signé le 3/12/2021 enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax le 30/12/2021 numéro de quittance M090188 numéro d'enregistrement 21206572 Monsieur Chokri Ben Mokhtar Ben Mohamed Boubakri titulaire de la pièce d'identité numéro 06541166 sis Ksar Awled Boubakeur Bir Ahmar Tataouine a vendu à Monsieur Lotfi Ben Meftah Ben Amor Chalbi titulaire de la pièce d'identité numéro 08678873 sis Kwacem Chaqiyya Charban Mahdia la totalité du fonds de commerce qui lui appartient exploité à Route Manzal Chaker Km 0,5 Sfax Ville Sfax revenant à la totalité du fonds de commerce non immatriculé au Registre National des Entreprises dont l'activité commerciale propre revient à «autre commerce spécialisé en détail / Vente de téléphones portables et accessoires» suivant le contrat de vente d'un fonds de commerce conclu entre Monsieur Ahmed El Mahdi Ben Hmad Ben Bouzid Ben Bouzid titulaire de la pièce d'identité n°08772850 et Monsieur Chokri Ben Mokhtar Ben Mohamed Boubakri titulaire de la pièce d'identité n°06541166 rédigé à Sfax par Maître Hassen Gargouri avocat en cassation le 22/01/2020 enregistré à la Recette des Finances de Diar El Wafa Sfax le 12/3/2020 numéro de la quittance 29269 numéro d'enregistrement 20201374 et à «la vente et la réparation des appareils téléphoniques portables et des appareils électroniques pas plus» conformément au «contrat de location» rédigé entre Monsieur Imad Ben Mohamed Ben Mohamed Kanoun et Monsieur Ahmed El Mahdi Ben Hmad Ben Bouzid Ben Bouzid rédigé à Sfax le 29/01/2016 signé le 01/02/2016 qui représente le contrat de location des murs dans lesquels le fonds de commerce vendu est exercé.

Les oppositions se font chez le vendeur à l'adresse du fonds de commerce vendu sis à Route Manzal Chaker Km 0.5 Sfax Ville Sfax dans les délais légaux de 20 jours sous peine de forclusion à partir de la publication d'un extrait du contrat au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal quotidien : «Le Temps», en date du 29/01/2022, numéro 15.559, Année 46, sous la référence PS 220005.

2022X00299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Halk el Oued le 19 janvier 2022 quittance n°8710 enregistrement n°22200439

- Mme. Wahiba Hajej épouse Aymen Ben Mohamed Karim titulaire de la CIN n°11019178

- Aymen Nebil Karim titulaire de la carte de séjour numéro 936/T du 28/12/2018 ont vendu un fonds de commerce d'un magasin pour la vente des fruits secs, sis à Avenue Khaled Ibn Al Walid, Division Ain Zaghouan Nord «AFH», sur l'avenue Khaled Ibn Al Walid à Mme. Samira Ben Hamadi Taam Allah titulaire de la CIN n°05615752

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article sera publié dans le journal le quotidien le 8 Mars 2022.

2022400510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 8/12/2021, enregistré à la recette des finances Manzeh VI Ariana le 9/12/2021 sous le n°21207805 quittance n°M113227 société I S B demeurant avenue Bilel n°32 Manzeh 6 Ariana vend à Mlle Ahlem Fajjari demeurant rue Dahmani n°21 borj Louzir Ariana la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné en tant que restaurant sis à la résidence Tasnim - local n°3 bloc D - RDC - Avenue Hédi Nouira n°48 Ennasr II Ariana.

Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse où le fonds de commerce est exploité et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée à l'adresse dont le fonds de commerce est exploité.

Cet avis a été publié au journal «Essabah» le 17/2/2022.

2022400514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 17 février 2022 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 01/3/2022, quittance n°30254, n° d'enregistrement 22201468, société Hawatef Technology Services dont L'IU au RNE est 0841126S représentée par son gérant Melliti Malek a vendu à Wincom dont L'IU au RNE est 1387964Y représentée par son gérant Cherif Tarak la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels; consistant en un local à usage commercial sis à °30 Rue Farhat Hached elkram 2015 Tunisie.

Le prix de la vente est consigné entre les mains de l'acheteuse. Toutes les oppositions seront reçues au domicile élu à la société BEST RECOVERY SERVICES sis à 67 Avenue Habib Bourguiba centre Farah 4ème étage bureau B22 Ariana 2080 dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est parue au journal Al Chourouk du 4/3/2022.

2022400519FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente écrit daté du 14 février 2022 et enregistré auprès de recette des finances de El Mnihla selon le numéro de quittance M018701, numéro d'enregistrement 22200799, Mr Saber Ben Sebti Ben Hichi Ben Saoudi sise à la rue 270 num 03 Avenue Ibn Khaldoun Cité Ettadhamen Ariana cède à Mme Radhia Bent Ibrahim Ben Ali Manai Ep Khmais Dridi résident au terrain de Farouk Al-Arabi Fouchana Ben Arous, toute l'origine commerciale avec ses éléments matériels et moraux, représentée dans un local salle de sport sise à 270, num 03, rue Ibn Khaldoun, Cité Ettadhamen, Ariana.

Les réclamations seront recevables chez l'acheteur au local situé au 270, num 03, rue Ibn Khaldoun, Cité Ettadhamen, Ariana, dans un délai de quinze jours à compter de la date de "annonce de cette vente au Journal officiel de République Tunisienne.

En effet la publication a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk le 01/3/2022.

2022400528FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Beb Souika le 18/02/2022 sous le n° d'enregistrement 22200405 quittance M011967. Les héritiers du défunt Hayssoun Ben Boudhina Ben Belgacem Chouari et les héritiers du défunt Mohamed Ben Terzi Chrifi ont vendu le fonds de commerce tout commerce sis à 20 rue Fabrikat Ethalij à Mr. Lassaad Khmiri et Mr. Jallel Souli.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du Maître Fethi Hajlaoui l'Avocat à son adresse 5 avenue Taiib Limhiri Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 8 Mars 2022.

2022400532FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don du 5/01/2022 effectué par les notaires Maître Ibtissem El Werghi CIN n°08717553 et Maître Rawaa Ahmadi CIN n°09957124, Monsieur Hammadi Ben Tahar Ben Othmen Dridi né le 22/5/1948 C.I.N n°00545956 du 13/9/2011 a cédé tout le local en fonds de commerce sise à 12 Rue Jebel Mansour Tunis, destiné à tout commerce et plus précisément aux Rembobinage, à son fils Haythem Ben Hammadi Dridi né le 7/4/1986 titulaire de la C.I.N n°07393094 sous forme de don qui l'a accepté et a été publié au journal le Quotidien du 10 mars 2022.

2022400536FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Teboulba le 4/02/2022 sous le numéro 22300277 quittance numéro M005800, Monsieur Chaker Elghali a loué à Monsieur Tarek Brahem la totalité du fonds de commerce destiné Café exploité à l'avenue Habib Bourguiba Teboulba.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Monsieur Brahem Tarek à l'adresse avenue Habib Bourguiba Teboulba dans un délai de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 9/3/2022.

2022S00289FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/3/2022, enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 4/3/2022 sous le n°22300509. Mr Nabil Bahroun, CIN n°02080442, cède à Mr Tijani Zairi, CIN n°02074111, la location gérance du fonds de commerce exploité en café connu sous le nom de «Nassim # Wassim» situé à la cité Awana cité Erriadh 5 Sousse.

Acte publié dans les journaux le quotidien et «Essahafa» du 8/3/2022.

2022S00290FCCC3

Location Gérance Libre

Suivant acte sous seing privé du 11/11/2020, enregistré à la recette des finances Monastir le 11/11/2020 sous le n°MO53756 Quittance n°20305333; Société Pizzaria Tej a loué la totalité du fonds de commerce sis à Cité Trabelsia Monastir, à Mme Rafia Bent Mahmoud Mahmoud Ep Gouissem, destiné au commerce du Fast Food, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 6 Mars 2022.

2022S00291FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par l'acte SSP enregistré le 12/01/2022 à la recette des finances Ajim Jerba, quittance n°M001460, enregistrement n°22300022, Hajer Sakkal a loué à Hichem Ben Mimoun, les deux demeurants à Guellala Djerba, la totalité du fonds de commerce sis à Souk Guellala Ajim Djerba près du café la République, exploité comme une station de services pour une année renouvelable et ce du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 23/02/2022.

2022400503FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/6/2020 enregistré à la recette des finances Tarek Ibn Zied Bizerte le 9/7/2020 sous le numéro d'enregistrement 20302677, Monsieur Sahbi Ben Gaied Hassine, titulaire de la CIN n°05613704, a loué en gérance libre un fonds de commerce sis à 6 avenue Habib Bourguiba, Bizerte, à la société Allouche Edge, SUARL au capital social de 10000 dinars, domiciliée au 29 rue Boubaker Bekir 7000 Bizerte, titulaire de l'identifiant unique n°1645382V représentée par son Gérant Monsieur Aymen Allouche, titulaire de la CIN n°08906039 pour une durée de 5 ans ayant commencé le 15 février 2020. Toutes oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cette publication est parue dans deux quotidiens la «Presse et Essahafa» en date du 9/3/2022.

2022400533FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association Mémoire et nostalgie des normaliennes et normaliens.

Siège : 4 Rue CHARAF HAMAM SOUSSA 4011

Les objectifs :

- Consolidation et renforcement des relations constructives, normaliens et normaliennes, de tous bords et de différents lots

- Réaliser des activités culturelles et récréatives au profit de ses membres légaux Hommage aux créateurs des normaliens et normaliennes

- Contribuer à la sensibilisation financière morale des normaliens et normaliennes,

- Coordination avec les pouvoirs publics et coopération avec des associations similaires dans le pays et à l'étranger.

Les membres :

Président : Elmabrouk Elechi

Secrétaire général : Hssen Youssef

Trésorier : Mouldi Chtioui.

2022R00546APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Bureau de Syndic

Syndic Immeuble 1

Résidence El Waha - El Mourouj 1

Suivant PV daté du 29/8/2021 enregistré à la recette des finances El Mourouj du 31/8/2021 sous le n° 21803339 quittance n°M046337 et suivant le décret de la municipalité d'El Mourouj du 18/02/2022 sous le n°22 il a été décidé de renouveler le bureau de syndic copropriétaire Direction :

Mr Mohamed Ali Jeridi : Président

Mme Faten Rezgui : Trésorière

Mme Imene Naïlia : Secrétaire générale.

2022T00259APSF2

Communiqué suite à la tenue d'une Assemblée Générale Elective

En vertu des dispositions du décret n°88 de l'année 2011 règlementant les associations, l'Amicale des Anciens Elèves du Cycle Supérieur de l'ENA informe ses adhérents et le grand public que suite à la tenue de l'assemblée générale élective en date du 26 avril 2019 pour la période du 26 avril 2019 au 26 avril 2022, les résultats des élections ont abouti à la constitution du comité directeur, comme suit :

- Fathi Jebara : président de l'association

- Mohieddine Klila : secrétaire général

- Ahmed Gasmi : trésorier

- Fethi Ben Halima : membre

- Noureddine Ben Rejeb : membre

- Fethi Ben Mimoun : membre

- Adel Ayari : membre premier vice-président

- Rym Erriabi : membre deuxième vice-président

- Mohamed Ridha Essaadi : membre

- Rabii Majidi : membre porte-parole

- Malek Bousnina : membre secrétaire général adjoint

- Haifa Chiha : membre trésorier adjoint

- Ilham Dhaouadi : membre.

2022R00553APSF2

Syndic des copropriétaires

«Résidence Orangeraie»

Sidi El Mahrsi - Nabeul

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du Syndic des copropriétaires de la résidence Orangeraie sise à Sidi El Mahrsi à Nabeul, tenue le 11 décembre 2021 et enregistrée à la recette des finances de Nabeul le 22 décembre 2021 sous le n°M081810, il a été élu le bureau suivant :

Président du Syndic : Mr Ridha Mahjoub

Trésorier : Mr Ridha Karkeni

Secrétaire Général : Mr Hamed Tlili.

2022400518APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Adjudication

Bureau Maître Yamina Ouesleti

Avocate

Rue, Habib Bourguiba Siliana

La saisissante : Kawther Bent Mouldi Jridi, commerçante, siège de renseignement Bureau de son Avocate Maître Yamina Oueslati rue Habib Bourguiba - Siliana.

Saisi : Mohamed Ben Mouldi Jridi, commerçant cité El meskia Siliana.

Désignation de l'immeuble saisi : immeuble résidentiel titre immobilier 7200 Siliana superficie 136 m² situé à cité El Meskia 2 Siliana.

L'Avocate saisissante : Maître Yamina Oueslati Avocate à la cour de cassation, rue Habib Bourguiba Siliana.

La mise à prix : 158.800.000 dinars.

L'indication de la date et l'heure de l'adjudication et du tribunal devant lequel elle aura lieu : Mardi 12 avril 2022 (12/4/2022) à 9 heures au tribunal de première instance de Siliana.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité :

Chaque jour de 10 heures à 16 heures pour tout autre renseignement contacter le tribunal de première instance de Siliana ou le bureau de l'Avocate saisissante.

2022R00512VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 6/4/2022 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant :

La Banque de l'Habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W /P/M 000

Contre :

Samir Ben Sadok Garma, Titulaire de la CIN 04197751, demeurant à rue Sidi el Hafy Bekalta gouvernorat Monastir

Immeuble mis en adjudication

L'immeuble nommé. Hamada Al-Jadida, du titre foncier n°96503 Monastir, appartenant au créancier, composé d'une seule parcelle n°1 dont la superficie totale de 220 m² composé d'une parcelle de terrain constructible avec un caractère résidentiel et de forme triangulaire

L'immobilier est situé à Bakalta, Gouvernorat de Monastir, plus précisément à proximité des parcelles de l'Agence Immobilière pour l'Habitat AFH.

Mise à prix :

La mise à prix est fixée à 44.000.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble :

Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2022S00295VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Etude Maître Mohamed Ali Taktak

Avocat à la cour

33 Avenue Habib Bourguiba Sfax

Le créancier saisissant : Messelmani Abdelaziz, demeurant à Sfax, CIN n°01054010.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ali Taktak avocat étude à 38 avenue Habib Bourguiba Sfax.

Partie saisie : Abdelkefi Slim, commerçant demeurant 3 Rue Jameleddine El Afghani Sfax, CIN n°Q5359167.

Immeuble à vendre : Lot de terrain contenant une villa avec un rez-de-chaussée et un étage et un garage inachevé situé à route Téniour Km 8.5 Sfax. Sa superficie est de 917 m². Ses mesures : du coté Nord 39,50 m puis vers l'Ouest 25.20 m puis vers le Sud 34.58 puis vers le Sud. 7.04 m² puis vers l'Est 18.18 m, limitée au nord par une allée à l'Ouest par une voie publique au sud par une allée.

La superficie du rez-de-chaussée, 253 m², l'étage est de 142 m² et le garage est de 40m².

Mise à prix : Cinq cent soixante mille et cent dinars (560. 100,000D).

Frais en sus qui seront fixés par le tribunal.

La participation à l'enchère n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

Date et lieu et heure de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax sis au palais du Justice à la rue de Victor Hugo à Sfax lundi (4/4/2022) à neuf heures du matin.

Conditions de visite de l'immeuble : il est possible de visiter l'immeuble objet de la vente durant les journées de la semaine pendant les horaires administratifs, pour plus de renseignements; contacter l'avocat poursuivant pendant les mêmes horaires.

2022X00281VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Maître Houcine Mabrouk

Avocat

Le poursuivant : Fathi Ben Houcine Neifar, son domicile sis à Route de Mahdia Ceinture Bouali Sakiet Eddaier Sfax.

Les parties saisies :

1- Abdelhamid Ben Hadj Mhamed Zouari, demeurant à côté de la Pharmacie Zouari Sakiet Eddaier Sfax.

2- Les héritiers du défunt Mahmoud Ben Hadj Mhamed Zouari et qui sont son épouse Essia Bent Hassen Mzid et ses enfants majeurs issus d'elle qui sont : Maher, Basma, Mohamed, Narjes, Henda, Aida et Aref demeurant au même endroit.

3- Sadok Ben Hadj Mohamed Ben Hadj Hsouna Zouari, demeurant à Route de Saltania km 6 Impasse El Msalla Sfax.

4-Makkia Zouari, demeurant à Route de Saltania km 6 Impasse El Msalla Sfax.

5- Ridha, Abdelfettah, Mounira, Leila et Fouzia fils de Hédi Ben Hadj Mohamed Zouari, demeurant Route de Saltania km 6 Impasse El Msalla Sfax.

6- Les héritiers d'Emna Zouari issus de son époux le défunt Hédi Ben Habib Ben Hadj Ahmed Zouari qui sont : Mounir, Jamel, Lotfi, et Hanen, demeurant Avenue Mongi Slim n°6 Impasse El Msalla Sfax.

7- Les héritiers de Majida Bent Habib Ben Hadj Ahmed Zouari issu de son époux décédé avant elle Mahmoud Ben Mohamed Baklouti et qui sont : Dalila et Afif et ses petits enfants Aymen, Khouloud et Eya enfants de son fils décédé avant elle Kamel Ben Mahmoud Baklouti, demeurant Route de Saltania km 6 Impasse El Msalla Sfax.

8- Habiba, Nabiha, Jamila filles de Habib Ben Haj Ahmed Zouari, domiciliées Route de Saltania km 6 Sfax.

9- Les héritiers de Habib Ben Hadj Mohamed Zauari et Nafissa Baklouti et qui sont leurs enfants majeurs : Naima, Ahmed, Mahmoud et Fahima demeurant Route de Saltania Impasse El Msalla Sfax.

10- Les héritiers de Nafissa Bent Hadj Mohamed Zouari issus de son époux Mohamed Ben Salem Baklouti et qui sont ses enfants : Nour El Houda, Habib, Noureddine, Zouheir, Rafiaa, Ali et Abdellaziz domiciliés Route de Saltania km 6 Passage El Msalla Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Houcine Mabrouk, Avocat à la cour de cassation, ayant son étude à Rue Habib Thameur, Immeuble l'Océan Bleu troisième étage Sfax - Matricule fiscal n° : 799249J/A/P/000

Immeuble à vendre : L'immeuble objet des enchères publiques est sis à Route de Mahdia km 6 Sakiet Eddaier à l'angle des deux Rues : La Route Principale de Mahdia et la Rue des Martyrs Sfax.

L'immeuble se compose de l'ensemble d'un terrain ayant une superficie totale de 2870 m².

Il a été édifié sur ce terrain une ancienne huilerie, actuellement abandonnée et … de s'écrouler. Ses équipements sont hors d'usage.

D'autre part il a été construit sur ce terrain 5 boutiques donnant accès sur la Route Principale de Mahdia, l'une d'elle est exploitée dans le commerce des denrées alimentaires, elle est louée par Ameur Bahloul moyennant un montant de loyer de 110,000 dinars par mois et ce depuis Pannée 1996, deux autres ayant leurs portes closes par des briques, les portes des deux autres sont fermées, toute la construction est ancienne et se trouve à l'intérieur de la Route dont l'élargissement est projeté.

L'immeuble précité est limité au Sud par Fathi Neifar et Compagnie ainsi que par Zouari chacun d'un côté à l'Est par Fathi Neifar et Compagnie au Nord par Avenue Hédi Chaker (Route de Mahdia) à l'Ouest par la Rue des Martyrs d'après le plan annexe;

L'immeuble se trouve à une zone à vocation urbaine.

En application du plan d'aménagement urbain, on constate que deux bandes du terrain sont destinées à l'élargissement de la Route et ce des deux côtés Nord et Ouest ayant une superficie de 676 m².

Par conséquent la superficie nette de l'immeuble après la déduction des deux bandes d'élargissement est de 2194 m² comme il est confirmé par le rapport des experts Mohamed Akrout, Taieb Ben Othmane et Jamil Elleuch au sein de leur rapport et le plan annexe exécutés dans le cadre de l'affaire d'opposition du cahier des charges n°64387 tranchée en date du 14/01/2022 et prononçant la rectification du cahier des charges.

Les charges qui grèvent l'immeuble :

La boutique précitée au rapport d'expertise et qui ouvre sur la Route de Mahdia est exploitée dans le commerce des denrées est louée par Ameur Bahloul suivant un contrat verbal moyennant un loyer mensuel de 110 dinars.

Mise à prix pour l'ensemble de l'immeuble après abaissement de 40 % : Un million cent quatre vingt quatre mille sept cent soixante dinars (1.184.760,000 d)

Date et lieu des enchères : A la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax ayant son siège à Rue Abou Kacem Chebbi et ce le matin du lundi onze avril deux mille vingt deux (11/4/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible chaque jour au cours de l'horaire du travail.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où est déposé le cahier des charges et le bureau de Maître HoucineMabrouk avocat poursuivant ayant son étude Rue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu troisième étage - Bureau n° 36 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00284VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Maître Houcine Mabrouk

Avocat

Le poursuivant : Fathi Ben Houcine Neifar, son domicile sis à Route de Mahdia Ceinture Bouali Sakiet Eddaier Sfax.

Les parties saisies :

1- Abdelhamid Ben Hadj Mhamed Zouari, demeurant à côté de la Pharmacie Zouari Sakiet Eddaier Sfax.

2- Les héritiers du défunt Mahmoud Ben Hadj Mhamed Zouari et qui sont son épouse Essia Bent Hassen Mzid et ses enfants majeurs issus d'elle qui sont : Maher, Basma, Mohamed, Narjes, Henda, Aida et Aref demeurant au même endroit.

L'avocat poursuivant : Maître Houcine Mabrouk, Avocat à la cour de cassation, ayant son étude à Rue Habib Thameur, Immeuble l'Océan Bleu troisième étage Sfax - Matricule fiscal n° : 799249J/A/P/000

Immeuble à vendre : L'immeuble objet des enchères publiques est sis à Route de Mahdia km 6.5 Sakiet Eddaier Sfax Rue des Martyrs dérivant de la Route de Mahdia Sfax.

Il se compose de l'ensemble du terrain clôturé de tous les côtés couvrant une superficie totale d'environ 980 mètres carrés sur lequel a été édifié le siège d'une administration à son angle Nord-Est ayant une superficie d'environ 82 m².

L'immeuble est limité à l'Ouest par une rue d'où son accès au Nord par les héritiers de Zouari à l'Est par Enneifar, au Sud par un voisin d'après le plan annexe, il y a lieu de préciser que cet immeuble est loué par Fathi Neifar suivant son acquisition du fonds de commerce exploité dans le commerce des matériaux de construction et du bois.

Tout l'immeuble est situé d'après le plan d'aménagement urbain dans une zone à vocation urbaine.

Il y a lieu de préciser que son côté Ouest est programmé pour l'élargissement de la Rue couvrant une superficie de 128m² portant la couleur jaune au plan annexé.

Par conséquent la superficie nette de l'immeuble après la déduction de la bande réservée à l'élargissement de la Rue est de 852 m² d'après l'expertise établie par les experts pour la superficie par Mohamed Akrout pour les baux et les affaires foncières par Taieb Ben Othmane et pour la construction par Jamil Elleuch suivant leur rapport et le plan annexé exécuté dans le cadre de l'affaire d'opposition au cahier des charges n°64386 tenu en date du 14/01/2022 prononçant la rectification du cahier des charges.

Cet immeuble est loué par le demandeur Fathi Neifar suivant acte d'acquisition du fonds de commerce en date du 18/01/2013 enregistré le 30/01/2013 moyennant un montant de loyer annuel de 6.692,248 dinars.

Mise à prix pour l'ensemble de l'immeuble après abaissement de 40 % : Deux cent cinquante cinq mille neuf cents dinars (255.900,000 d).

Date et lieu des enchères : A la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax ayant son siège à Rue Abou Kacem Chebbi et ce le matin du lundi onze avril deux mille vingt deux (11/4/2022) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible chaque jour au cours de l'horaire de travail.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax où est déposé le cahier des charges et le bureau de Maître Houcine Mabrouk avocat poursuivant sis à Rue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu troisième étage - Bureau n°36 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2022X00285VEPA1

Cabinet Maître Hayet Dhouib

Avocate à la cour de cassation

A la demande de : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - RC : B187881996 Siège social : 70/72 Av Habib Bourguiba en sa qualité de créancière.

Contre la partie : Adel Hachicha en sa qualité de failli débiteur.

A la diligence de : Maître Dhouib Hayet Avocate à la cour de cassation demeurant rue Abou El Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

Immeuble objet de la saisie : Etage de villa sis, Route Gremda Km 4 Sfax d'une superficie de 146.8 m².

Mise à prix : Cent dix mille dinars (110 000.000 drs).

Date et lieu de la vente : Mercredi 6/4/2022 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance Sfax2.

On peut visiter le local saisi tous les jours.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

L'avocat poursuivant Maître Hayet Dhouib rue Abou Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2ème étage Sfax.

2022X00286VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux déposants de la Banque Franco-tunisienne

BFT

Le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) a l'honneur d'informer les déposants de la Banque Franco-Tunisienne, personnes physiques et morales, que suite à la décision de la Banque Centrale de Tunisie du 28 février 2022 concernant la cessation de paiement de ladite Banque et sa mise en liquidation judiciaire, **le Comité de Surveillance du Fonds, réuni en session exceptionnelle le 1er mars 2022, a décidé d'indemniser tous les déposants éligibles à la garantie du FGDB,** et ce, conformément à la Loi n°48-2016 du 11 juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers et au décret gouvernemental n°268-2017 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants.

L'opération d'indemnisation débute le mercredi 09 mars 2022 et s'étale jusqu'au vendredi 25 mars 2022 exclusivement aux bureaux de la Poste Tunisienne, et ce, comme suit :

- Les personnes physiques titulaires de(s) compte(s) en Dinars Tunisiens doivent se rendre à l'un des bureaux de la Poste Tunisienne, accompagnés de leur pièce d'identité et de leur(s) livret(s) d'épargne original(aux) ou d'une procuration donnée par le titulaire de(s) compte(s) selon le formulaire mis à leur disposition sur le site web du FGDB : www.fgdb.gov.tn ou sur le site web de la Poste Tunisienne : www.poste.tn.

- Les personnes morales titulaires de(s) compte(s) en Dinars Tunisiens doivent se rendre au bureau de la Poste Tunisienne sis rue Mohamed V pour le Gouvernorat de Tunis et aux bureaux sis au centre de chaque Gouvernorat pour les régions, accompagnés d'un extrait récent (moins de 24 heures) du Registre National des Entreprises (RNE).

- Les personnes physiques et morales titulaires de(s) compte(s) en Dinars convertibles, en devises étrangères ou de compte(s) règlementé(s) doivent se rendre à la direction régionale de la Poste Tunisienne dans leur propre région ou à l'unité des opérations réalisées avec l'étranger, accompagnés de leur pièce d'identité et d'un extrait récent (moins de 24 heures) du Registre National des Entreprises (RNE).

A l'expiration de la date du 25 mars 2022, les montants d'indemnisation non réclamés, seront déposés en consignation dans un compte spécial auprès de la Trésorerie Générale de Tunisie, et ce, conformément à la règlementation en vigueur.

Pour obtenir plus d'informations et télécharger les documents requis ou les imprimer, il est recommandé de visiter notre site Web www.fgdb.gov.tn ou de consulter notre page Facebook fgdbtn.

2022R00548VEPA2

Jugement de clôture des procédures

DE SEQUESTRE SUR LE FONDS DE COMMERCE LE PETIT CHATEAUX

Registre de commerce : N°000/C/1219046F

Maître Khalfi Sihem informe le public que le juge commissaire a déclaré le 3/02/2022, la clôture des procédures de séquestre n°132 sur le fonds de commerce «le petit Châteaux».

Cette annonce constitue un quitus général au séquestre.

2022400520VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier de la chambre de distribution des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Siliana informe le public qu'en vertu de la décision, de Monsieur le juge chargé de la distribution des deniers dans l'affaire de distribution n°66, en date du 17/02/2022, il a été décidé de distribuer la somme de 400.000, D 000 consignée à la trésorerie générale de Tunisie le 15/12/2020 suivant reçu n°M032210, à la requête de Maître Abderrazak Kilani, de la société civile professionnelle «Avocat Conseil Unis» MF 000MA745188T agissant pour le compte de l'Arab Tunisian Bank contre la société de Réalisation et d'Exploitation Agricole «S.O.R.E.A».

En conséquence éventuelle doit sous peine de forclusion produire dans les trente jours de la publication du présent avis au journal officiel ces titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit.

2022400527VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Société SAYARATE SARL "Société en Liquidation"

I.U : 0797092X

Capital social : 20000,000 dinars

Siège social : GP1 Km 13 Route de Sousse 2034-Ezzahra - Tunis

En vertu de l'ordonnance sur requête n°80839 émanant du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 21/01/2022 il a été décidé la nomination de Mme KHALFI SIHEM sise au 19 rue de Libye Lafayette 4ème étage Tunis 1002, en qualité de Liquidateur pour liquider la "société Sayarate" et inventorier les biens et les engagements de la société pour le règlement s'il est possible, la clôture de son numéro d'identifiant unique du registre national des entreprises.

Et la nomination de Mme Abd Salem Jihene juge commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis au 19, rue de Libye 4ème Etage Lafayette 1002 Tunis soit par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2022400535VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIS CENTER S.A

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Messieurs les actionnaires de la Société Tunis Center S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 01 Avril 2022 à 15h au siège de la société, 4 rue de Grèce - Tunis, et par visioconférence, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la modalité de la tenue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire relatifs à l'exercice 2021

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice 2021.

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société pour l'exercice 2021.

5- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021.

6- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

7- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

8- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

9- Fixation des jetons de présence de l'année 2022.

10- Pouvoir pour les formalités légales.

2022T00274SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Les actionnaires de L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 8 avril 2022 à 10 heures dans les locaux de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts conformément aux nouvelles dispositions réglementaires et légales;

2. Modification des modalités d'affectation des résultats;

3. Pouvoirs.

2022R00511SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Clinique El Amen Béja S.A

Capital social : 8.982.171,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen Béja S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 4 avril 2022 à 10h au siège social de la Société sis à l'immeuble Emeraude Center, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2021,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats,

4. Quitus aux Administrateurs,

5. Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations des Administrateurs,

6. Pouvoirs.

2022R00521SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen La Marsa S.A

Société anonyme

Au capital de 3.503.850,000 DT

Siège social : 15 Avenue de la République, 2078 - La Marsa

Identifiant unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen La Marsa S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 4 Avril 2022 à 12h au siège social de la société «El Amen Santé» sis à l'immeuble Emeraude Center, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2021,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats,

4. Quitus aux Administrateurs,

5. Jetons de présence,

6. Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations des Administrateurs,

7. Pouvoirs.

2022R00522SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Clinique El Amen Nabeul S.A

Capital social : 12.494.020,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen Nabeul S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 5 avril 2022 à 11h à l'établissement de la Clinique, sis au Boulevard Hédi Nouira, 8000 Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2021,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats,

4. Quitus aux Administrateurs,

5. Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations des Administrateurs,

6. Pouvoirs.

2022R00523SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Clinique El Amen Bizerte S.A

Capital social : 17.082.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1282501Q

RC : B115832013

CNSS : 324624-62

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen Bizerte S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 6 avril 2022 à 11h à l'établissement de la Clinique sis à Cité El Jalaa, Lotissement Ben Aissa, 7000, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2021 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2021,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 Décembre 2021 et affectation des résultats,

4. Désignation ou renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance,

5. Désignation ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes venant à échéance,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations des Administrateurs,

8. Pouvoirs.

2022R00524SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen Mutuelleville

Société anonyme

Au capital de 6.206.200,000 Dt

Siège social : 20 Rue Aziza Othmana, Mutuelleville - Tunis

Identifiant unique : 0341832F

RC : B127241997

CNSS : 00207144-49

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen Mutuelleville S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 7 avril 2022 à 9h au siège social de la société «El Amen Santé» sis à l'immeuble Emeraude Center, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2021 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2021,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats,

4. Désignation ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes venant à échéance,

5. Quitus aux Administrateurs,

6. Jetons de présence

7. Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations des Administrateurs,

8. Pouvoirs.

2022R00525SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Clinique El Amen Gafsa S.A

Société anonyme

Au capital de 3.180.000,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center les jardins du Lac, les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen Gafsa S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 8 avril 2022 à 11h au siège social de la Société sise à l'immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac, les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2021,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 Décembre 2021 et affectation des résultats,

4. Désignation ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes venant à échéance,

5. Quitus aux Administrateurs,

6. Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations des Administrateurs,

7. Pouvoirs.

2022R00526SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A

Société anonyme

Au capital de 189.000,000 Dinars

Siège social : 3 Rue de Monastir Cité Taieb Mhiri, 2045 l'Aouina, Tunis

Identifiant unique : 0994872T

RC : B0118592007

CNSS : 262451-66

Messieurs les Actionnaires de la Société Global Médical Assistance

S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 8 avril 2022 à 10h au siège social de la société «Amen Santé» sis à l'immeuble Emeraude Center, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2021,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats,

4. Désignation ou renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance,

5. Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes venant à échéance,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations des Administrateurs,

8. Pouvoirs.

2022R00527SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société Hôpital Privé El Amen S.A

Société anonyme

Au capital de 8.400.000,000 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1170032 L

RC : B24169352010

CNSS : 311896-41

Messieurs les Actionnaires de la Société Hôpital Privé El Amen S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 8 avril 2022 à 09h au siège social de la société sis à l'immeuble Emeraude Center, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2021 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice 2021,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 décembre 2021 et affectation des résultats,

4. Désignation ou renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance,

5. Désignation ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes venant à échéance,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations des Administrateurs,

8. Pouvoirs.

2022R00528SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INTERCHAUX

SA au capital de 33 000 000 dinars

Siège social : Cité Mhiri 1210 THALA

RNE : 0977263A

Messieurs les actionnaires de la société "INTERCHAUX" sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 30 mars 2022 à 10 heures, au siège social de la société INTERMETAL sis à la Zone extra portuaire 2040 Radés à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités de convocation et de l'ordre du jour;

2- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2022R00530SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS «AFC»

Intermédiaire en bourse (Agrément n°21/94 du 21/07/94)

Au capital de 4.000.000 D

Siège social : Carré d'Or - Résidence EL KARAMA Les Berges du Lac II - Tunis

R.N.E : N°0033528J

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS «A.F.C» porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 01 avril 2022 à 10 heures dans les bureaux de l'AFC, Carré de l'Or, les Jardins du Lac II, 1053 les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2021.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2021.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Désignation ou renouvellement du mandat des administrateurs.

- Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'AFC; Carré de l'Or les Jardins du Lac II, 1053 les Berges du Lac Tunis, durant le délai légal.

2022R00532SANB3

AGRO ZITEX

Société anonyme

Au capital de 7 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 535960 N

Registre du commerce : B 6641995

Siège social : Zone Industrielle Agareb - Sfax

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société AGRO ZITEX qu'ils sont convoqués pour assister aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 mars 2022 à 10 heures du matin au siège social de la société pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020-2021

2- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2020-2021

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020-2021

5- Affectation des résultats de l'exercice 2020-2021

6- Questions diverses.

2022X00300SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Suite aux délibérations du Conseil d'administration réuni le 03 mars 2022, les actionnaires de la société :

L'EXPANSION IMMOBILIERE

S.A au capital de2.000.000 DT

Siège social : 53 Rue 8600 ZI La Charguia I

Identifiant unique : 0578571N

Sont convoqués en assemblée générale mixte le mercredi 06 avril 2022 à 10 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

1. Ratification de la régularité de la convocation des Actionnaires et de son ordre du jour;

2. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion ayant trait aux exercices clos au 31/12/2017, au 31/12/2018 et au 31/12/2019 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre des exercices respectifs clos au 31/12/2017 ; le 31/12/2018 et le 31/12/2019 ;

4. Affectation des résultats au titre des mêmes exercices;

5. Nomination et / ou renouvellement du mandat des Administrateurs;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8. Questions diverses.

A titre Extraordinaire :

1- Situation de la Société à l'égard de l'Article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2- Questions diverses.

Les documents sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société BOUCHRA Holding à la Charguia.

2022400507SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BEST LEASE

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 dinars

Siège social : 54 Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville Tunis

Identifiant Unique : 0644746 R

Le Conseil d'Administration réuni le 3 Mars 2022 convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 27 Avril 2022 à 9 heures au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de L'entreprise) Rue du Lac Turkana Les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'activités de la société relatif à l'exercice 2021

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021

- Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice 2021

- Approbation du rapport d'activités de la Société relatif à l'exercice 2021 et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021

- Quitus aux administrateurs relatif à leur gestion en 2021

- Affectation des résultats de l'exercice 2021

- Distribution de dividende aux actionnaires au titre de l'exercice 2021.

2022400508SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Capital social : 3000.000 Dinars

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Siège social : 5 BIS rue du Lac de Tibériade Les Berges du Lac 1053

RC : B1107551996

MF : 496886BAM000

Messieurs les actionnaires de la société MCP sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 4 Avril 2022 à 11h30 au siège de la société MENA CAPITAL PARTNERS sis au 05 bis rue du Lac de Tibériade 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021 et présentation des comptes du dit exercice;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2021 ;

3) Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2021;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2021;

5) Jetons de présence

6) Renouvellement des mandats des administrateurs

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8) Quitus aux administrateurs;

9) Questions diverses.

2022400525SANB3

COMPAGNIE GENERALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

C.O.G.I.A

Société anonyme

Au capital de 18.400.000 Dinars

Siège social : la Route de Moureddine - Km 3,5 - BP n°82 - 4000 Sousse

M.F / R.N.E : 014056Q

Les actionnaires de la société «Compagnie Générale Des Industries Alimentaires» - C.O.G.I.A, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 5 Avril 2022 à 10 heures du matin au siège de la société et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement de régime de la société en société totalement exportatrice;

2- Accord pour renouvellement tacite de la convention conclue avec ABC BANK.

3- Adoption de nouveaux statuts modifiés et mis à jours

4- Délégation pour l'accomplissement des formalités légales.

2022400526SANB3

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital de 1.400.000D

Siège social : 51, avenue Hédi Nouira - Ennasr II

MF : 012123A/P/M/000

Messieurs les Actionnaires;

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de l'Assemblée Générale

Ordinaire de la société SIVIA, qui se tiendra le mercredi 6 avril 2022 à 11 heures au siège social de la SIVIA résidence Ryma, 51 avenue Hedi Nouira Ennasr II, Ariana, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2021,

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales),

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

4. Approbation des conventions réglementées,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021,

7. Nomination d'un Administrateur et Renouvellement de mandat d'administrateurs,

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021.

2022400531SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIE SYSTEMES "TUNISYS S.A"

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : 124 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

RNE : 0031593K

MF/TVA : 031593K/A/M/000

CNSS : 203401-89

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE SYSTEMES "TUNISYS SA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 7 avril 2022 à 11h au siège de la Société, sise au 124 Avenue de la Liberté 1002 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2021,

3- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021,

4- Approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

5- Affectation des résultats,

6- Quitus aux Administrateurs,

7- Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales,

8- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration,

9- Nomination d'un commissaire aux comptes,

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2022400534SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Société d'Assurances

Au capital de 20.000.000 DT

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis

Identifiant Unique n° 1121936X

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués à l'hôtel Occidental Lac Tunis sis à la Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis, le vendredi 15 avril 2022 à 9h en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ainsi que les Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2021 ;

4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;

7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021 ;

8) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2021 ;

9) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2021.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2022400542SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis Belvédère

Identifiant Unique : N°0001629N

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghrebia S.A sont convoqués à l'hôtel Occidental Lac Tunis sis au Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis, le vendredi 15 avril 2022 à 10h en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2021 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2021;

3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2021 ;

4) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2021 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice;

5) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats

Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2021 ;

6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

7) Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

8) Jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;

9) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021 ;

10) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2021 ;

11) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2021 ;

12) Autorisation de la régulation du cours boursier.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2022400543SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Doqtour.com

ME SANTE PLUS

SA au capital de 400 000 DT

3,4 résidence Davinci Jardin Manzah 2 Ariana

MF : 000 M A 1669405 M

Les Actionnaires de la société Me-Santé Plus sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31/3/2022 à 9 h30 au bureau de la société M ESANTE PLUS, Pépinière des entreprises technopole el Ghazala B113 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'Administration et présentation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2021,

3- Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

4- Quitus aux Membres du Conseil d'Administration,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021,

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2022.

2022400551SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Doqtour.com

ME SANTE PLUS

SA au capital de 400 000 DT

3,4 résidence Davinci Jardin Manzah 2 Ariana

MF : 000 M A 1669405 M

Les Actionnaires de la société Me-Santé Plus sont invités à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le 31/3/2022 à 10h30 au bureau de la société M ESANTE PLUS, Pépinière des entreprises technopole el Ghazala B113 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement d'adresse.

2022400552SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Je suis le nommé Ayech Ben Mohamed Ben Elhaj Frej Elmrouki Titulaire de la carte d'identité nationale n°04026559 délivrée à Tunis le 27/11/1995 j'annonce la perte de mon titre de propriété n°15/55582 délivré le 27/7/2009 concernant l'immeuble nommé «ELFATHLINE» situé à Teboulba objet du titre foncier n°261850 Monastir dont on a eu une certificat de perte n°150 délivré à Teboulba le 7/3/2022.

2022S00296DIVD2

Perte de titre de propriété

Je suis le nommé Riath Ben Amer Ben Mhammed Sidiya titulaire de la carte d'identité nationale n°205139502 délivrée à Tunis le 11/3/2019 j'annonce la perte de mon titre de propriété n°9064 concernant l'immeuble nommé «BAHIJA» situé à Teboulba objet du titre foncier n°42754 Monastir dont on a eu un certificat de perte n°79 délivré à Mégrine le 3/02/2022.

2022S00297DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Nader Ben Elhabib Ben Hassan Abdelhedi a perdu son titre de propriété d'un atelier d'une superficie de 132.99m² sur le quel est édifie un appartement et son titre de propriété d'un atelier d'une superficie de 160.16m² sur le quel est édifie un appartement sise à route Manzel Chaker km 11 Sfax acte notarié daté du 14/3/2004 dressé par les notaires Bouaziz Moncef et Hachicha Chahir et il veut extraire deux copies tenant lieu

et place de l'original par l'intermédiaire des deux notaires indiqués et chaque offesant doit se manifester dans un délai de 30 jours à leurs bureau sise rue des notaires Sfax.

2022X00287DIVD2

Avis

Les Héritiers de feu Taoufic Ben Taher Ben Ahmed Kammoun avisent que leur antécédent était propriétaire d'un terrain de 516 m² sis à route Teniour km 4 Tebolbi Sfax. Que le titre de propriété étant perdu ils veulent en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00288DIVD2

Avis

Toma ben Nouri Bouaziz annonce que le titre de propriété de son père situé à Sfax route Menzel Chaker km 05 Zanket Aloucha est perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection doit la prouver à M. Makni Wadi notaire qui est situé à rue el adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2022X00289DIVD2

Avis

Habib Ben Bechir Ben Mohamed Dalonssi annonce que son titre de sa propriété située à Sfax route Gabès zanket charmi est perdu et il entend en extraire un deuxième acte et quiconque a une objection doit la prouver à M. Makni Wadi notaire situé à rue el adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après la dite date limite.

2022X00290DIVD2

Avis

Dawed Radwen annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 409.20 m² sise à route de Tunis Sakit Ezzit Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00294DIVD2

Avis

Mr Youes Ben Mohamed Ben Ali Abid et ses frères : Najet, Alaya, Naïma et Sabeh informent le public que leurs titre de propriété concernant les deux magasins n°7 et n°8 situés à route de l'Aéroport km5 Sfax est perdu et ils désirent avoir une deuxième copie originale. Les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir notaire à Sfax aux cours de 30 jours de cette publication.

2022X00295DIVD2

Avis

Monsieur Mahmoud Ben Habib Zoueri et madame Fadhila Bent Mustafa Zoueri porte à la connaissance du public la perte de leurs titre de propriété d'un terrain sur le quel est édifié une maison sis à la route de Saltania km5 Sfax par conséquent ils prétendent vouloir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire Bannani Hassen sis à la médina arabe 102 rue Sidi Belhassen Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2022X00296DIVD2